



Programmes de langues

Programmes, cours et politiques de l'Université

2019-2020

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant

Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2019 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant partiellement la présentation ou reproduction interdite.

- 1 Les langues à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.1 Au sujet de langues à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.2 Coordonnées, page 7
 - 1.3 Personnel administratif, page 7
- 2 Programmes de langue anglaise, page 8
 - 2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 8
 - 2.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire), page 8
 - 2.2.1 Certificat (Cert.) compétence - anglais pour la communication professionnelle (30 unités), page 8
 - 2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires, page 10
 - 2.2.3 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : test de classement, page 11
 - 2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise, page 11
 - 2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire), page 11
 - 2.3.1 Certificat (Cert.) programme intensif d'anglais - langue et culture (160 EUCs) , page 11
 - 2.3.2 Langue et culture anglaises : Règlements universitaires, page 12
 - 2.3.2.1 Critères d'admission, page 12
 - 2.3.2.2 Formalités d'admission, page 12
 - 2.3.2.3 Exigences du programme, page 12
 - 2.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence – langue et culture anglaises de McGill, page 12
 - 2.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en anglais - langue et culture, page 12
 - 2.3.4 Étudiants étrangers, page 13
 - 2.3.5 Hébergement, page 13
 - 2.4 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 13
 - 2.4.1 Certificat (Cert.) compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 13
 - 2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais (TESOL) page 18

-
- 3.3.5 Hébergement, page 19
 - 3.4 Certificat de compétence en français écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 19
 - 3.4.1 Certificat (Cert.) compétence en français écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 19
 - 4 Communication professionnelle bilingue, page 20
 - 4.1 Certificat (Cert.) compétence en communication professionnelle bilingue (30 unités) , page 20
 - 5 TEF Canada (Test d'évaluation de français)/TEFAQ (Test d'évaluation de français adapté au Québec), page 21

1 Les langues à l'École d'éducation permanente

1.1 Au sujet de langues à l'École d'éducation permanente

Souhaitez-vous progresser dans votre carrière ou à l'école? Aimeriez-vous vous intégrer davantage au sein de la société québécoise ou être admissible à certains programmes de McGill? Grâce à des chargés de cours dynamiques et un milieu d'apprentissage stimulant, l'École d'éducation permanente propose des méthodes éprouvées pour le développement d'habiletés linguistiques. Des milliers de professionnels actifs, de nouveaux montréalais et étudiants provenant de plus de 60 pays peuvent témoigner à quel point nos programmes de langues ont joué le rôle d'un catalyseur dans leur vie.

Les personnes intéressées par des programmes d'immersion dans plusieurs langues, y compris le **français**, l'**anglais** et l'**espagnol**, à temps plein ou à temps partiel, peuvent s'inscrire à plusieurs cours et programmes. En plus des cours réguliers de langue seconde, nous offrons une formation sur mesure en anglais, en français ou en espagnol visant des groupes appartenant autant à la communauté locale qu'internationale. Ces programmes spéciaux, élaborés sur mesure, ont pour but de ré

Personnel administratif – Langues et communication interculturelle

Ronald Wong

Coordonnateur administratif

Pour en savoir davantage sur nos programmes et nos cours, consultez notre site Web, à www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues.

2 Programmes de langue anglaise

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue anglaise de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'une vaste clientèle, notamment les professionnels, les nouveaux étudiants ou arrivants à Montréal, et les nouveaux étudiants inscrits à McGill ou provenant de l'étranger. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'unité des Langues et communication interculturelle aident les apprenants à maîtriser l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources technologiques les plus récentes et à des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'unité des Langues et communication interculturelle aide les apprenants à améliorer leur anglais aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente propose une formation enrichissante en langue seconde pour les clientèles suivantes :

- Étudiants étrangers
- Gens d'affaires
- Professeurs à l'école primaire ou secondaire
- Enseignants au cégep ou à l'université
- Individus mutés à Montréal
- Nouveaux immigrants
- Nouveaux étudiants à McGill
- Autres étudiants de l'École d'éducation permanente

Pour de plus amples renseignements :

Effie Dracopoulos, Directrice associée
Téléphone : 514-398-1201
Télécopieur : 514-398-1769
Courriel : effie.dracopoulos@mcgill.ca

2.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire)

Ce programme à temps partiel assorti de 30 unités s'adresse à toute la communauté, y compris les employés de l'Université McGill.

2.2.1 Certificat (Cert.) compétence - anglais pour la communication professionnelle (30 unités)

Ce certificat a été conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir, tant à l'oral qu'à l'écrit, les connaissances, les techniques et le savoir-faire dont ils ont besoin pour évoluer avec aisance dans un milieu professionnel anglophone.

Le programme est constitué de dix cours assortis de 3 unités chacun; il équivaut donc à une année d'études universitaires à temps plein. Il commence au niveau intermédiaire bas (cours CEEN 211 et CEEN 212). Les étudiants de niveau débutant ou élémentaire en anglais doivent suivre un ou des cours préalables non assortis d'unités avant de pouvoir être admis au programme. La structure du programme se divise en deux parties :

- 1) Le module non assorti d'unités comprend trois cours préalables : un cours de niveau débutant et deux cours de niveau élémentaire, d'une durée de 60 heures chacun.
- 2) Le module assorti d'unités est composé de dix cours de 39 heures, assorti de 3 unités chacun. Il s'agit des cours de niveau 200, 300 et 400.

Le programme est offert trois fois par année. À l'automne et à l'hiver, le module non assorti d'unités dure 12 semaines et le module assorti d'unités, 13 semaines. Au printemps, les deux modules durent 9 semaines. Les cours sont offerts le soir durant la semaine et le samedi matin.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue à leur propre rythme. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Voir École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programme de langues > Programmes de langue anglaise > Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire) > Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires.

Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL).

Module non assorti d'unités - cours préalables

CEGL 102	(11)	Basic English
CEGL 104	(11)	Elementary English 1
CEGL 106	(11)	Elementary English 2

Cours obligatoires (30 unités)

CEEN 211	(3)	Functional English Grammar/Writing 1
CEEN 212	(3)	English Communication Practice 1
CEEN 221	(3)	Functional English Grammar/Writing 2
CEEN 222	(3)	English Communication Practice 2
CEEN 331	(3)	Functional English Grammar/Writing 3
CEEN 332	(3)	English Communication Practice 3
CEEN 411	(3)	English Grammar and Writing Techniques
CEEN 412	(3)	English Oral Communication Techniques
CEEN 421	(3)	English Written Communication Contexts
CEEN 422	(3)	English Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEEN 201	(3)	Vocabulary and Reading Strategies
CEEN 202	(3)	Introduction: English Pronunciation System
CEEN 266	(3)	Introduction to Creative Writing
CEEN 267	(3)	English Study Topics: The Story of Canada
CEEN 301	(3)	English Grammar in Context
CEEN 302	(3)	English Pronunciation: Stress and Intonation
CEEN 401	(3)	English Vocabulary in Context
CEEN 402	(3)	English Communication and Cultural Patterns
CEEN 403	(3)	Strategic Communication in English
CEEN 404	(3)	English Creative Non-fiction Writing

Notes :

*1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 221 et CEEN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre les deux cours complémentaires (CEEN 301 ou CEEN 401 et CEEN 402 ou CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 331 et CEEN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre quatre cours complémentaires (CEEN 301, CEEN 401 et CEEN 402 et CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

2.2.3 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : test de classement

Tous les nouveaux étudiants sont tenus de passer le test de classement. Ce test vise à déterminer le niveau de compétence en anglais de l'étudiant. Il est valable pendant une année (à compter de la date du test). Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours depuis un an ou plus doivent repasser le test.

Le test de classement dure environ deux heures.

Compte tenu du grand nombre de candidats qui viennent passer le test, les candidats sont priés de se présenter 30 minutes à l'avance et de se munir de deux pièces d'identité avec photo, d'un crayon à mine bien taillé ainsi que d'une gomme à effacer.

Les droits pour chaque test s'élèvent à 37,81 \$ (non remboursables et sujets à changement), et les étudiants doi725j1 0 0 1 174.611s'F2 8cbretj/Flor(tenceTjcrip 714la da

CEGL 213	(20)	Intensive English - Elementary 1
CEGL 223	(20)	Intensive English - Elementary 2
CEGL 313	(20)	Intensive English - Intermediate 1
CEGL 323	(20)	Intensive English - Intermediate 2
CEGL 333	(20)	Intensive English - Intermediate 3
CEGL 355	(20)	Intensive English - Bridge to Proficiency
CEGL 413	(20)	Intensive English - Advanced A
CEGL 423	(20)	Intensive English - Advanced B

2.3.4 Étudiants étrangers

Si vous n'êtes pas citoyen canadien ou résident permanent et souhaitez étudier pendant plus d'une session, vous devez faire une demande d'admission pour un an afin d'obtenir un **permis d'études et un certificat d'acceptation du Québec**.

Les étudiants qui prévoient compléter leurs études pendant une session n'ont besoin que d'un visa de résident temporaire.

Vous pourriez également avoir besoin d'une AVE (autorisation de voyage électronique); pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant : www.mcgill.ca/internationalstudents/immigration-documents/new-etax.

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les *Services aux clients* ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, **tous** les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Université McGill répond aux exigences d'Immigration Québec relatives aux étudiants étrangers.

Les étudiants ressortissants et résidents d'un des pays mentionnés ci-dessous, et qui sont inscrits à temps plein à l'un de nos programmes, sont admissibles à l'assurance maladie du Québec. Ils ne sont pas tenus, par conséquent, d'adhérer au régime d'assurance maladie auprès de la Croix Bleue : ressortissants de la France, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, du Luxembourg et du Portugal. Dans ces cas, les étudiants doivent faire une demande à l'assurance maladie de Québec et soumettre la preuve aux Services aux clients.

L'accès aux services de santé de McGill (le Poêle bien-être étudiant) sera permis seulement si les frais supplémentaires exigés pour ces services ont été acquittés.

2.3.5 Hébergement

L'unité des Langues et communication interculturelle peut proposer aux étudiants un organisme qui pourra les aider à trouver une pension dans une famille anglophone, une occasion idéale de parler anglais dans un environnement familial. Le Service de logement hors campus peut également fournir de l'information sur les possibilités d'hébergement à proximité du campus. Les résidences universitaires ne sont accessibles aux étudiants que pendant la session d'été. Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants-etranagers ou communiquez avec l'unité des *alstudents/immigr*

CEGL 316	(8)	English Vocabulary for Workplace
CEGL 415	(8)	English Writing Techniques for Workplace
CEGL 416	(8)	English Written Communication Strategies for Workplace

2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC)

Ce certificat, non assorti d'unités, en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) est un miniprogramme de quatre (4) cours de 30 heures (12 UEC) pouvant être suivis séparément ou en même temps. Ce certificat de perfectionnement professionnel s'adresse aux enseignants en formation des adultes ainsi qu'aux enseignants de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires et secondaires dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les enseignants approfondiront leurs connaissances de la langue anglaise, découvriront les méthodes, les approches et les pratiques de l'enseignement au Canada, participeront à des échanges professionnels et sociaux avec leurs collègues canadiens, se familiariseront avec la culture canadienne, participeront à des ateliers de perfectionnement professionnel et s'exerceront à enseigner en anglais.

CEGL 402	(3)	Effective Communication for Teachers
CEGL 403	(3)	Teaching and Learning Methodologies
CEGL 404	(3)	Practicum and Specialized Workshops for Teachers
CEGL 405	(3)	Intercultural Communication Challenges in TESL

3 Programmes de langue française

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue française de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'une vaste clientèle, notamment les professionnels ou les nouveaux étudiants et arrivants à Montréal désirant faciliter leur intégration au sein de la communauté québécoise ou toute autre communauté francophone. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'unité des *Langues et communication interculturelle* aident les apprenants à maîtriser le français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources en technologies les plus récentes et à des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'unité des *Langues et communication interculturelle* aide les apprenants à améliorer leur français aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

3.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire)

Ce programme à temps partiel assorti de 30 unités s'adresse à toute la communauté, y compris les employés de l'Université McGill.

3.2.1 Certificat (Cert.) compétence français pour la communication professionnelle (30 unités)

* 1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 221 et CEFN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 331 et CEFN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent passer deux examens d'équivalence qui correspondent aux cours du niveau inférieur (CEFN 221 / CEFN 222) et suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 3 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 411 et CEFN 412 ne sont pas admissibles au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle. Toutefois, ils peuvent obtenir une attestation de compétence avancée en français s'ils s'inscrivent comme « étudiants à statut particulier » et réussissent les quatre (4) cours du niveau avancé (CEFN 411, CEFN 412, CEFN 421 et CEFN 422) avec une note minimale de B- (65 %).

3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires

Critères d'admission

Pour être admis au *certificat de compétence – français pour la communication professionnelle* :

- Les étudiants doivent passer le test de classement et avoir un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEFN 331 / CEFN 332) (veuillez consulter la section intitulée *section 3.2.3: Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement* et www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/francais-pour-la-communication-professionnelle-temps-partiel pour plus de renseignements sur ce test).
- Les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent) et être âgé d'au moins 18 ans.
- Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes.
- Les étudiants qui ont entre 18 et 21 ans mais qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par l'unité des *Langues et communication interculturelle*. S'ils suivent ce programme avec succès, ils peuvent être admis officiellement au programme du certificat.
- Les étudiants de moins de 18 ans qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ne peuvent ni être admis au programme du certificat ni s'inscrire à des cours.

Formalités d'admission

Pour plus de renseignements, se reporter à *École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente*.

Tous les étudiants qui désirent être admis au *certificat de compétence – français pour la communication professionnelle* doivent soumettre les résultats qu'ils ont obtenus au test de classement. Les étudiants qui sont admissibles au programme sont fortement encouragés à soumettre un formulaire de demande d'admission pendant leur premier trimestre d'études.

Nombre minimum de cours suivis et r

Les étudiants qui souhaitent suivre quelques cours sans toutefois être admis au programme peuv

Nota :

Nota : après avoir complété les deux derniers niveaux du programme (CFRN 355 et CFRN 423) avec une note minimale de B- (65%), les étudiants se qualifient pour le Certificat de compétence de McGill en langue et culture françaises (McGill Certificate of Proficiency in French Language and Culture).

3.3.2 Langue et culture françaises : Règlements universitaires

3.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

3.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au *certificat de compétence - langue et culture françaises (intensif)*, les étudiants doivent remplir une demande d'admission (en ligne), y compris :

- le montant des droits d'admission (86,41 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et les droits de scolarité en devises canadiennes. Le règlement peut être fait par Visa ou MasterCard, par chèque visé ou par mandat libellé à l'ordre de l'Université McGill;
- une pièce d'identité (passeport ou certificat de naissance). Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans;
- le paiement de l'assurance maladie auprès de la Croix Bleue (pour les étudiants étrangers).

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. **Ceci est un programme contingenté.** Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place, faute de quoi ils devront renoncer à leur inscription. Pour annuler l'inscription à la session en cours, les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit **avant la fin de la troisième journée de cours** aux Services aux clients. L'étudiant sera remboursé le solde des droits de scolarité et des frais d'assurance maladie moins les frais d'annulation de 200 \$ CA (sujets à changement sans préavis).

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/certificat-cert-competece-langue-et-culture-francais-intensif-120-eucs.

3.3.2.3 Exigences du programme

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C (55 %) pour réussir un cours. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) et assister au moins à 80 % des classes pour passer au cours de niveau supérieur.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Globalement, un maximum de trois notes insatisfaisantes est accordé dans un programme de certificat de compétence.

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils ont satisfait à toutes les exigences préalables au programme, faute de quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre le cours auquel ils sont inscrits. Les programmes de langue française comprennent certaines règles internes à respecter. La seule langue de communication en classe et dans les locaux est le français, sauf pendant les premières semaines au niveau débutant.

Une participation active est exigée en classe.

3.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence – langue et culture françaises (intensif) de McGill

- Les étudiants doivent compléter les cours CFRN 355 et CFRN 423 avec une note minimale de B- (65 %) dans chacun d'entre eux afin d'obtenir le *certificat de compétences – langue et culture françaises (intensif)*. Veuillez noter que le cours CFRN 423 est reconnu par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) comme l'équivalent du niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.

3.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en français - langue et culture

Tous les nouveaux étudiants doivent subir un test de classement. L'objectif de ce test est de déterminer le niveau de compétence en français de l'étudiant et de cibler ses besoins. Le test a lieu environ une semaine avant le début des cours; pour le passer, il faut être admis au programme. Les résultats du test sont valides pour une durée d'une année. Le fait de passer un test de classement n'assure pas une place dans les cours. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours à l'unité des *Langues et communication interculturelle* depuis plus d'un an doivent repasser un test de classement.

3.3.4 Étudiants étrangers

Si vous n'êtes pas citoyen canadien ou résident permanent et souhaitez F3 8.1 Tf(().86 8.1 Tf37.863 Tmes sur les dates des sess4pcte4v)Tj1 0 0 1 80.d - langue et cuass2

Vous pourriez également av

Communication professionnelle bilingue

Cer t.) compétence en communication professionnelle bilingue (30 unités)

CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts

Cours complémentaires (6 unités)

CEEN 401	(3)	English Vocabulary in Context
CEEN 402	(3)	English Communication and Cultural Patterns
CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

5 TEF Canada (Test d'évaluation de français)/TEFAQ (Test d'évaluation de français adapté au Québec)

Le TEF Canada et le TEFAQ sont des tests de compétence en français reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du processus de sélection des candidats à l'immigration pour l'obtention du CSQ (certificat de sélection du Québec) et par le CIC (Citoyenneté et Immigration Canada) dans le processus de demande de citoyenneté.

Les tests sont composés de quatre parties :

- Compréhension orale (40 minutes)
- Expression orale (15 minutes)
- Compréhension écrite (60 minutes)
- Expression écrite (60 minutes)

Le tests sont offerts par l'Université McGill pour le compte de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCI Paris Île-de-France). Pour de plus amples renseignements sur le TEFAQ, veuillez consulter le [Centre de langue française](#) et le [manuel du candidat TEFAQ](#). Pour de plus amples renseignements sur le TEF Canada, veuillez consulter le [Centre de langue française](#) et le [manuel du candidat TEF](#).

Courriel : tefaq.scs@mcgill.ca

Site web : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/cours-de-preparation-au-tef-canada-et-au-tefaq-expression-orale

